

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Denis BEAUVIE

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Marise BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET (voix consultative)

Secrétaire de séance : Florence Menut

ORDRE DU JOUR

- **Election du Président**
- **Détermination du nombre de Vice – Présidents**
- **Election des Vice-Présidents**
- **Election des membres du Bureau**

Jean-Marie Selosse, doyen d'âge de l'assemblée, ouvre la séance à 9 h 43 en procédant à l'appel des membres présents et **déclare solennellement les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.**

Florence Menut, la benjamine de l'assemblée, est désignée Secrétaire de la séance.

Avant d'organiser l'élection du Président, Jean-Marie Selosse regrette que Dominique David-Astier, actuellement au Maroc, ne puisse entendre les remerciements qui lui sont dus. Il souligne son honnêteté et son sens des responsabilités. Il insiste sur deux qualités importantes de Dominique David-Astier : l'équité et la mesure et formule le souhait qu'elles soient partagées par le futur Président ;

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BAYAC	<u>Mme CAROT Annick</u> Mme MENUT Florence	M.BOURGEOIS Francis M.GUIMBERTEAU Laurent
BEAUMONT DU PERIGORD	<u>M. MORTEMOSQUE Dominique</u> M. BESLIN Bernard M. MARCHAL Michel M. ROUSSELY Gérard M.VALLERON Pierre	M. VIDAUD Gabriel Mme GAUTHIER Denise Mme MANGEOT Marie-Thérèse M. HEYBERGER Frantz M. CARREAU Raphaël
BOURNIQUEL	<u>M. SELOSSE J. Marie</u> Mme ROUX Rose-Marie	M.DAGUENEL Arsène Mme VITRAC Nicole
LABOUQUERIE	<u>Mme CABANE Michelle</u> Mme TARJAC Françoise	M. CHOUPE Didier Mme BLANCHEZ Marylène
MOLIERES	<u>M. DANIEL José</u> M. HAVARD Jean-Luc	M. CARRIERE Michel Mme LAAN Isabelle
MONSAC	<u>M. CHASTENET Claude</u> M. SEGALA Daniel	Mme BOUCARD Françoise M. BOUSQUET Jean-Marie
MONTFERRAND DU PERIGORD	<u>M. MEYRIGNAC Georges</u> Mme DELCEL Odile	Mme GRIMAL Christine M. RISSE Michel
NAUSSANNES	<u>M. BONAL Pierre</u> Mme BOISSERIE Marie-Line	<u>M. LE GROS Christian</u> M.ROUSSEL ALAIN
NOJALS ET COTTES	<u>M. MERCHADOU Alain</u> M. ISSARTIER Claude	M. LANDAT Jean-Gilles M. LABROT Denis
RAMPIEUX	<u>M. GRIMAL Daniel</u> M. BEAUVIE Denis	Mme GRELLETY Viviane Mme LEYGUE Anne
SAINT AVIT SENIEUR	<u>M. DELAYRE Alain</u> M. VIERO Eric	Mme PARRA Patricia <u>Mme MALET Joëlle</u>
SAINTE CROIX DE BEAUMONT	<u>M. HEYRAUD J. Pierre</u> Mme CLAVEL Annie	M.DELPIT Patrick M.RAMBAUD Denis
SAINTE SABINE BORN	<u>Mme BALSE Marise</u> M.PIMOUGUET Thierry <i>M. CHASTANET Jacques</i> <i>(voix consultative)</i>	M. BECHEREL Patrick. M. FLAYAC Bertrand <i>M. LIGNAC Michel</i> <i>(voix consultative)</i>

Election du Président

Jean-Marie SELOSSE rappelle les règles se rapportant à l'élection du Président qui doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue. Deux assesseurs sont désignés : Michel Marchal et Jacques Chastanet.

Jean-Marie Selosse interroge les membres du Conseil sur les éventuelles candidatures.

Dominique Mortemousque demande la parole et propose la candidature de José Daniel, Maire de Molières. Il expose ses motivations. Il explique notamment que José Daniel, pré-retraité, est désormais disponible. Il rappelle la richesse de son parcours professionnel qui constitue un atout indiscutable pour un EPCI comme la CCPB. Il souligne trois points qui correspondent à la personnalité de José Daniel : la compétence, la confiance et la cohérence.

José Daniel confirme sa candidature.

Claude Chastenet, Maire de Monsac et ancien Président de la CCPB souhaite que le futur Président soit imaginatif, qu'il sache utiliser toutes les compétences en organisant le travail en commissions.

Le Conseil Communautaire procède alors à l'élection du Président et le résultat du dépouillement des votes est le suivant :

29 votants
28 voix pour José Daniel
1 vote blanc

José Daniel, Maire de Molières, élu par les membres du Conseil communautaire avec 28 voix sur 29 suffrages exprimés, est donc déclaré Président de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois.

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Jean-Marie Selosse invite José Daniel, Président nouvellement élu à le remplacer pour présider la suite de la séance.

José Daniel remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde en le désignant Président. Il fait part de son émotion. Il rend hommage à ses prédécesseurs et notamment Dominique David-Astier. Il souligne l'importance du travail réalisé par l'ensemble des agents de la CCPB. Il mesure les difficultés de sa mission toutefois il sait qu'il ne sera pas seul à la barre.

Le Président propose de limiter le nombre de Vice-Présidents à un seul. En effet, la détermination du nombre de vice-présidents est libre sous réserve de ne pas dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** le nombre de Vice-présidents à un seul

Votants : 29

Pour : 29

Election du Vice-Président

Monsieur le Président organise l'élection du Vice-Président. Elle se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le résultat du dépouillement des votes est le suivant

29 votants

28 voix pour Dominique Mortemousque

1 vote blanc

Dominique Mortemousque, Maire de Beaumont du Périgord, élu par les membres du Conseil communautaire avec 28 voix sur 29 suffrages exprimés, est donc déclaré Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois.

José Daniel déclare qu'il sera très heureux de travailler en binôme avec Dominique Mortemousque. En effet, en qualité de Président, il s'assurera du bon fonctionnement général de la CCPB. Dominique Mortemousque, Vice-Président, sera chargé des relations extérieures (Etat, Région, Département) facilitées par ses fonctions de Sénateur et de Conseiller Général.

Election des membres du Bureau

Monsieur le Président rappelle l'article L 5211-10 du code des collectivités territoriales et les statuts de la CCPB :

Art L5211-10 du CCT : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres ».

Statuts de la CCPB : Le Conseil de la Communauté élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président et de Vice-présidents dont le nombre est déterminé par le Conseil de la Communauté sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Le nombre de membres du bureau est limité à 13. Chaque commune doit y être représentée. Le bureau doit se réunir au moins une fois par trimestre.

Monsieur le Président organise l'élection des membres du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- **élit** les membres du Bureau comme suit :

José Daniel / Président de la CCPB et Maire de Molières

Dominique Mortemousque / Vice-Président de la CCPB, Maire de Beaumont du Périgord

Annick Carot / Maire de Bayac

Jean-Marie Selosse / Maire de Bourniquel

Michelle Cabane / Maire de Labouquerie

Claude Chastenet / Maire de Monsac

Georges Meyrignac / Maire de Montferrand du Périgord

Pierre Bonal / Maire de Naussannes

Alain Merchadou / Maire de Nojals et Clottes

Daniel Grimal / Maire de Rampieux

Alain Delayre / Maire de Saint-Avit-Senieur

Jean-Pierre Heyraud / Maire de Sainte-Croix de Beaumont

Marise Balse / Maire de Sainte Sabine Born

Jacques Chastanet / Maire délégué de Born

Votants : 29

Pour : 29

Election des membres du Conseil d'administration du CIAS

Monsieur le Président explique que le centre d'action social est un établissement administratif intercommunal (CIAS). Il est administré par un conseil d'administration, présidé par le Président de la Communauté de Communes. José Daniel fait part de sa volonté de déléguer cette fonction au Vice-Président, Dominique Mortemousque. Il signera donc un arrêté en ce sens dans les tous prochains jours.

Le Conseil d'administration du CIAS comprend des membres élus au scrutin majoritaire par le Conseil communautaire et des membres nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les 13 communes du territoire. Les membres élus et nommés sont en nombre égal.

Monsieur le Président organise l'élection des 14 membres du Conseil d'administration du CIAS.

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- **élit** les membres du Conseil d'administration du CIAS comme suit :

José Daniel / Président de la CCPB et Maire de Molières

Dominique Mortemousque / Vice-Président de la CCPB, Maire de Beaumont du Périgord

Annick Carot / Maire de Bayac

Jean-Marie Selosse / Maire de Bourniquel

Michelle Cabane / Maire de Labouquerie

Claude Chastenet / Maire de Monsac

Georges Meyrignac / Maire de Montferrand du Périgord

Pierre Bonal / Maire de Naussannes

Alain Merchadou / Maire de Nojals et Clottes

Daniel Grimal / Maire de Rampieux

Alain Delayre / Maire de Saint-Avit-Senieur

Jean-Pierre Heyraud / Maire de Sainte-Croix de Beaumont

Marise Balse / Maire de Sainte Sabine Born

Bernard Beslin / Conseiller municipal de Beaumont du Périgord

Votants : 29

Pour : 29

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire de ses choix pour les 14 autres membres du Conseil d'administration du CIAS :

Irène Fayolle / Alliance Soins palliatifs

Jean Konopinski / Principal du Collège Léo Testut

Marc Freiburger / directeur de la Maison de retraite

Henri Carrera / Médecin

Hélène Descudé / Insertion

Cécile Marin / UDAF

Henri Duchamp / Association des Aînés Ruraux

Marie-Thérèse Mangeot / FNAPH

Jean-Michel Gascou / Chef de centre des Sapeurs Pompiers

Jean-Claude Redoules / Secours Catholique

Sylvie Gondonneau / Représentante des activités sportives

Jeanine Testut / Association des Aînés de la Bastide de Beaumont

Jeanine Castagner / Association des Retraités Agricoles

Jacques Chastanet / Retraité

Monsieur le Président explique que le budget du CIAS doit être impérativement voté avant le 15 avril et que le Conseil d'administration sera donc convoqué le samedi 12 avril à 9 h 00, c'est-à-dire avant le prochain Conseil communautaire programmé le même jour à 10 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, José Daniel, le Président clôt la séance à 10 h 59.